

8 décembre 2014

**Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 9 avril 2014: «Pour un réaménagement complet du carrefour avenue d'Aire – chemin François-Furet».**

**Rapport de M. Grégoire Carasso.**

La pétition P-322 a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance plénière du Conseil municipal du 29 avril 2014. La commission s'est réunie le 13 octobre 2014 sous la présidence de M. Pierre Rumo. Les notes de séance ont été prises par M<sup>me</sup> Tamara Saggini, ici remerciée pour la qualité exemplaire de son travail.

**Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

**Séance du 13 octobre 2014**

*Audition de M. Duc, membre du comité de l'Association des parents d'élèves (APE) de Cayla, M. Schneeberger, membre de l'association actif-traffic ([www.actif-traffic.ch](http://www.actif-traffic.ch)) et M. Varcher, président de la Maison de quartier de Saint-Jean, pétitionnaires*

Les pétitionnaires présentent les enjeux de sécurité relatifs à ce carrefour avenue d'Aire – chemin François-Furet en s'appuyant sur un dossier richement illustré (voir annexe).

Suite à l'alerte donnée par des habitants, l'association actif-traffic a procédé à un repérage des principaux problèmes pour les piétons. Le carrefour est un nœud important au milieu de plusieurs quartiers (Charmilles, Europe et Saint-Jean) et il pose de nombreuses difficultés. La pétition a donc été lancée et adressée à la fois au Grand Conseil (audition au printemps 2014) et au Conseil municipal. La récolte de signature a été facile et rapide.

Dans le quartier, il y a de nombreuses écoles et donc beaucoup d'enfants qui subissent les dangers de ce carrefour; les personnes âgées en font aussi les frais. Depuis trois ans, l'initiative 144 a été votée par la population et est censée encourager la mobilité douce. Sur ce carrefour, on assiste à un condensé de non-application de cette initiative.

La situation est devenue critique du fait de plusieurs facteurs:

- le déplacement de l'école primaire de Cayla (les enfants ne traversaient pas auparavant la rue au bout du chemin William-Lescaze);
- la transformation du quartier de l'Europe dont l'avenue principale débouche sur le carrefour et augmente ainsi nettement la circulation;
- la croissance du quartier de l'Europe et le déplacement de nombreux enfants dans la nouvelle école de Cayla (de l'autre côté de la rue);
- la fin abrupte de la couverture des voies de Saint-Jean (qui ne s'est pas étendue comme initialement envisagé jusqu'à l'avenue Henri-Golay) au niveau du chemin François-Furet.

Concrètement, les pétitionnaires illustrent les enjeux en s'appuyant sur les itinéraires décrits dans l'annexe (p. 7 et 8 du rapport). Le parcours principal des enfants de l'école de Cayla est le suivant: ils passent au 1 et traversent en empruntant le chemin le plus rapide, à savoir la flèche en pointillé. Le parcours 1-2-4 n'est pas linéaire puisque les feux ne sont pas synchronisés. Pour limiter les dangers, un pédibus a été introduit qui passe par la ligne continue 1-2-4. Vers le 2, cependant, le rétrécissement du trottoir rend le passage difficile avec un groupe de 7 à 10 enfants, et il faut attendre car le feu entre 2 et 4 n'est pas vert tout de suite. Les jeunes du cycle continuent à passer par le pointillé. Vers le 3, un petit îlot a été installé, mais à nouveau les feux ne sont pas synchronisés et, pour les enfants, il est difficile de comprendre comment se comporter lorsque l'un des feux est vert et le suivant rouge, ou vice versa (cf. images 5 et 6 p. 10). En outre, une zone est en travaux (SIG) permanents depuis bientôt un an, ce qui occupe beaucoup d'espace (cf. image 3 p. 9). Sur la traversée 4, les temps de feux sont trop courts et les patrouilleuses doivent souvent faire revenir les enfants en arrière en courant.

Une commissaire demande si l'installation d'un giratoire ne serait pas idéale. M. Schneeberger explique que les giratoires ne sont pas pratiques pour les piétons, qui doivent toujours couper le trafic. En général sur ce carrefour, les piétons ont tendance à traverser instinctivement en diagonale, d'où l'idée d'avoir tous les feux verts permettant l'installation d'un passage piétons en diagonale.

Un commissaire demande si les pétitionnaires ont déjà eu un contact formel avec les autorités municipales. M. Duc explique qu'ils ont fait l'inauguration du pédibus avec M<sup>me</sup> Esther Alder. Ils ont parlé de leurs préoccupations avec le responsable de l'école et avec un ingénieur responsable du quartier. Vers le passage 2, l'ingénieur avait assuré, au mois de mai 2014, que le trottoir ferait un angle pour améliorer la sécurité, mais rien n'a changé.

A la question d'un commissaire, M. Duc déclare qu'il n'y a pas encore eu d'accident grave, mais il a été témoin d'un enfant qui a failli se faire écraser au carrefour en traversant. M. Varcher ajoute qu'un ancien conseiller municipal avait

obtenu l'installation de radars sur l'avenue d'Aire. Il explique qu'il y a eu un accident en contrebas du 5, mais leur démarche ici est proactive. En outre, les bus qui tournent du 3 au 4 ajoutent un danger supplémentaire.

En réponse à plusieurs questions et suggestions techniques d'aménagement, les pétitionnaires soulignent que l'objectif visé est l'expression d'un signal politique fort pour que les spécialistes reçoivent le mandat de réaménager du carrefour.

### **Discussion et vote**

L'audition de Direction générale des transports ayant été refusée par 9 non (3 S, 1 Ve, 2 EàG, 2 MCG, 1 UDC) contre 4 oui (1 DC, 3 LR) et 1 abstention (UDC), les commissaires votent à l'unanimité en faveur du renvoi de la pétition au Conseil administratif.

*Annexes:* – Texte de la pétition

- Dossier sur le réaménagement complet du carrefour avenue d'Aire  
– chemin François-Furet

# Pétition

Pour un  
réaménagement  
complet du  
carrefour

Avenue d'Aïre —  
chemin François-Furet

(Quartier Europe — Charmilles — St-Jean)



## Pétition

au Grand Conseil de la République et Canton de Genève  
et au Conseil Municipal de la Ville de Genève

### Pour un réaménagement complet du carrefour Avenue d'Aire – Chemin François-Furet

Situé à proximité du CO Cayla, des écoles primaires de Cayla et de l'Europe, du Pavillon Cayla, de la Maison de Quartier de Saint-Jean, ainsi que d'importants quartiers d'habitation, le carrefour entre l'avenue d'Aire avec le chemin François-Furet est un endroit fréquenté par tous types d'usagers dont de très nombreux piétons : enfants, adolescents, parents avec poussettes, aînés, etc. Or, il s'avère que malgré les récents travaux :

### ce carrefour est très dangereux en particulier pour les piétons !

Les causes en sont :

1. **la mauvaise synchronisation des feux** qui génère une grande difficulté à traverser le carrefour en une fois et pousse de nombreux piétons à traverser en diagonale et en courant,
2. **l'absence d'îlots de sécurité** au milieu des traversées piétonnes les plus dangereuses
3. **l'étroitesse du trottoir** sur le pont de chemin de fer entre la sortie de la promenade de l'Europe et le carrefour, et son encombrement très fréquent
4. **la vitesse excessive des véhicules motorisés**, aggravée par une régulation des feux induisant en erreur de nombreux automobilistes, nombreux à passer au feu rouge,
5. **la grande difficulté pour les patrouilles scolaires** à sécuriser le passage des enfants fréquentant les 3 écoles (plus de 1'300 écoliers) bordant ce carrefour.

Considérant la loi H 1 80 sur la mobilité douce (LMD) issue de l'initiative 144 acceptée en mai 2011, qui demande, entre autres, la création de « traversées piétonnes attractives et sécurisées », l'installation d'« îlots pour permettre une traversée piétonne sécurisée en deux temps » ainsi qu'une « régulation des carrefours conçue pour encourager la mobilité douce », ainsi que le passage de la future « Voie verte » à proximité immédiate,

#### Les soussigné-e-s demandent un réaménagement complet du carrefour pour la sécurité des usagers les plus fragiles incluant notamment :

1. **une ou plusieurs traversées piétonnes « en diagonale »** adaptées aux flux réels des piétons
2. **des feux mieux régulés** pour permettre aux piétons et écoliers de traverser en sécurité
3. **un élargissement important du trottoir** sur le pont de chemin de fer
4. **des aménagements permettant de modérer les flux cyclistes** à l'approche du passage piéton
5. **la prise en compte du tracé de la future « Voie verte »**
6. **la concertation avec les associations locales**

Nom	Prénom	Adresse complète	Signature

À renvoyer au plus vite (même incomplet), au plus tard le 25 février 2014 à : **actif-traffic · CP 325 · 1211 Genève 19**

## Communiqué de presse · Dépôt de la pétition · 7 avril 2014

### 650 signatures pour une « onde verte piétonne » aux Charmilles !

Pour célébrer le dépôt des 650 signatures de la pétition demandant un réaménagement complet du carrefour av. d'Aire — ch. François-Furet (Europe-Charmilles-St-Jean), des associations d'habitant-e-s du quartier, en collaboration avec actif-trafiC ont déroulé ce matin une « onde verte piétonne » sous la forme d'un long tapis vert en diagonale de ce carrefour dangereux. Le succès remporté par la pétition (adressée au Conseil Municipal de la Ville de Genève ainsi qu'au Grand Conseil), très largement soutenue par de nombreuses associations de quartier, démontre qu'il y a une nécessité urgente de sécuriser ce carrefour, et donc de le repenser intégralement.

**Gérard Duc**, habitant du quartier de l'Europe, membre de l'Association de parents d'élèves de l'école primaire de Cayla, explique les problèmes liés à ce carrefour :

Un ensemble d'éléments font de ce carrefour un point noir :

- la mauvaise synchronisation des feux qui pousse à traverser le carrefour en diagonale et/ou en courant
- le gabarit trop étroit du trottoir sur le pont de chemin de fer à la sortie de l'Europe (très gênant pour les jeunes enfants parfois en trottinette ou en vélo) et pour les parents avec poussette
- l'absence de trottoir à l'angle av. d'Aire - ch. F.-Furet le long des voies de chemin de fer où malgré la zone 30 on ne dispose d'aucun ralentisseur
- la vitesse excessive de nombre de véhicules à moteur sur l'avenue d'Aire où deux voies leur sont dévolues à partir de l'entrée du pont de chemin de fer dans le sens Ville – Vernier
- les doubles-feux qui induisent en erreur les automobilistes et/ou poussent à des comportements inadéquats : sur l'avenue d'Aire avant le pont de chemin de fer (un feu y est régulièrement « grillé » par les voitures, mettant en danger les piétons), et même type de cas de figure dans l'autre sens, pour les véhicules tournant à droite pour entrer dans St-Jean
- l'impossibilité de placer les patrouilles scolaires de façon à satisfaire le cheminement le plus pratique des enfants et des parents, etc.

Or, de très nombreux enfants et jeunes transitent par ce carrefour quotidiennement : ceux venant du quartier de l'Europe et fréquentant l'école de Cayla, les élèves du CO Cayla, les nombreuses crèches du quartier, les usagers de la ludothèque de l'Europe, de la Maison de quartier de St-Jean, du Pavillon Cayla, de l'Espace de Quartier 99, sans parler des habitant-e-s en général, enfants, parents et personnes âgées en particulier.»

**Thibault Schneeberger**, co-secrétaire d'actif-trafiC, explique l'origine de la pétition :

« Nous avons été interpellés sur les nombreuses problématiques de ce carrefour suite à un questionnaire que nous avons réalisés auprès des habitant-e-s des Charmilles sur les points noirs piétons de leur quartier. Notre initiative 144 pour la mobilité douce (devenue loi H 1 80) a été acceptée voici presque 3 ans par la population. Ce carrefour est un condensé de la non-

application de cette loi ! Cette pétition est adressée au Conseil Municipal et au Grand Conseil car on est aussi au carrefour des compétences cantonales (gestion des feux et des flux routiers) et municipales (aménagement). Nous demandons un peu d'audace de la part des autorités : c'est un exemple parfait d'un endroit qui nécessite une voirie plusieurs traversées en diagonale, car ce sont les flux piétons qui l'exigent. À l'heure où le nouveau Conseiller d'Etat en charge de la mobilité parle de créer des ondes vertes pour les voitures, nous tenons à souligner que la priorité en matière de sécurité serait plutôt de créer, ici par exemple, des ondes vertes piétonnes ! »

**Andréa von Maltitz**, co-secrétaire d'actif-trafiC, renchérit :

« Un piéton emprunte toujours le chemin le plus court. Il faut donc adapter les aménagements aux besoins des piétons et à leurs flux naturels. Sans quoi, ils le font quand même et se mettent en danger. Il faut agir avant qu'un accident arrive. On le voit bien : impossible ici de traverser calmement. Les patrouilles scolaires font leur travail au pas de course. Régulièrement elles doivent faire rebrousser chemin aux enfants, car le feu passe au rouge en pleine traversée. »

**Aleksandr Thibaudeau**, animateur à la Maison de Quartier St-Jean (MQSJ), témoigne : « Ce carrefour est un noeud entre plusieurs quartiers (Charmilles-St-Jean-Ouches-Europe-Contrat-Social) et à la croisée des chemins de nombreux lieux d'animation : Maison de Quartier de St-Jean, Le 99, Rinia Contact, l'Université Populaire Albanaise, le Pavillon Cayla, les UAC St-Jean – Charmilles, sans parler des écoles et des crèches... C'est notre rôle d'association de quartier que de soutenir une initiative émanant d'habitant-e-s. Et nous sommes directement concernés. La MQSJ organise une fête en juin au C.O. Cayla avec des centaines des personnes. Avec notre expérience au Pavillon Cayla (une centaine de jeunes par jour en été), nous sommes inquiets. Allons-nous devoir organiser nous-même un service de sécurité spécifique pour faire traverser la route pendant notre fête ? »

**Olowine Rogg**, coordinatrice du Pavillon Cayla, demande :

« Une réflexion globale doit être menée sur cet endroit car il faudra prendre en compte le tracé de la future Voie verte, qui va passer non loin de là. Du temps de la construction du CO Cayla, il y avait déjà des promesses de réaménager tout le carrefour. Or, depuis cette époque, rien n'a bougé. Aujourd'hui la densification du quartier se poursuit : réaménager ce carrefour est donc désormais une priorité. Les déplacements à pied et à vélo sont voués à augmenter, ce qui est une excellente chose. Mais les aménagements doivent suivre! »

**Nicolas Künzler**, coordinateur du FORUM 1203 St-Jean Charmilles, explique : « C'est aussi une problématique pour les véhicules motorisés : bus, voitures et deux roues. Les bus 7 et 9 qui tournent en sortant de St-Jean ont une place très limitée pour faire leur manœuvre et j'ai déjà été témoin d'un accrochage à cet endroit avec le bus. Une meilleure sécurité profiterait à tous les usagers. »

Contacts :

Thibault Schneeberger, co-secrétaire d'actif-trafiC

Gérard Duc, habitant de l'Europe, membre de l'APE Cayla

















